

# AERODROME D'ANDERNOS LES BAINS



## Recommandations d'utilisation :

### Anti-bruit

- QFU 13 préférentiel en raison de la proximité des résidences à l'Ouest de l'aérodrome
- Au décollage piste 31 :
  - ✦ il est recommandé d'utiliser toute la longueur de piste
  - ✦ Effectuer si possible une altération de cap vers le nord après décollage mais surtout respecter la tenue de l'axe en montée initiale (attention par vent de secteur Nord)
- Éviter le survol des zones habitées avoisinantes
- Pour les arrivées et départs vers le Bassin, respecter les points de report :
  - ✦ Point N : Plage et trouée forestière entre les communes d'Andernos et Arès.
  - ✦ Point SE : Réservoirs piscicoles entre les communes de Lanton et Audenge.

### Piste, taxiway et parking :

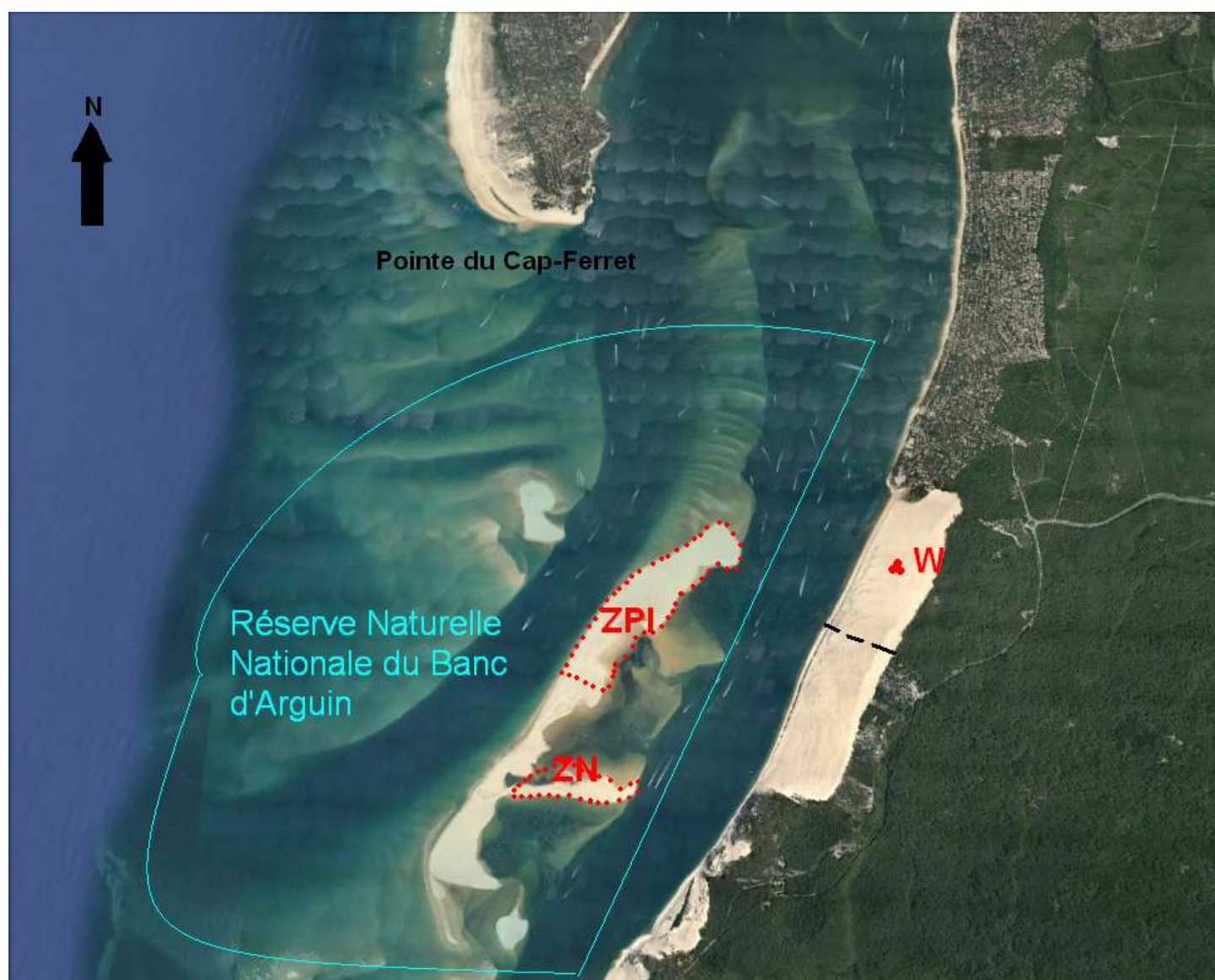
- Utilisation simultanée de la piste et du taxiway parallèle interdite : maintenir position aux points d'arrêt Alpha et Bravo si la piste est engagée
- Parking (*voir Carte VAC page suivante*) :
  - ✦ Parking P1 (parking Ouest) réservé aux aéronefs basés.
  - ✦ Parking P2 (parking Est) réservé aux visiteurs.



# Trajectoire conseillée – Point Novembre



## Survol du Banc d'Arguin



- W : Point de report de l'aérodrome d'Arcachon
- ZPI : Zone de Protection Intégrale
- ZN : Zone de Nidification

**SURVOL DE LA RESERVE NATURELLE INTERDIT EN DESSOUS DE 1000 PIEDS**